UZES.FR

PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

Demander un certificat de non-Pacs pour le partenaire étranger né à l'étranger (Formulaire 12819*06)

Mis à jour le 24 octobre 2023

Formulaire

Ministère chargé de la justice

Formulaire disponible uniquement en français.

Permet au **partenaire de nationalité étrangère, né à l'étranger** d'obtenir un certificat de non-Pacs.

Le certificat délivré est un document unique.

Si vous résidez en France depuis plus de 1 an, votre certificat de non-Pacs comporte les éléments suivants :

- Certificat de non-inscription au répertoire civil
- Certificat de non-inscription au répertoire civil annexe

Demande à adresser par courrier postal au service central d'état civil du ministère chargé des affaires étrangères.

- Pacte civil de solidarité (Pacs) (particuliers)

Demander un certificat de non-Pacs pour le partenaire étranger né à l'étranger (Formulaire 12819*06)

Mis à jour le 24 octobre 2023

Formulaire

Ministère chargé de la justice

Formulaire disponible uniquement en français.

Permet au **partenaire de nationalité étrangère, né à l'étranger** d'obtenir un certificat de non-Pacs.

Le certificat délivré est un document unique.

Si vous résidez en France depuis plus de 1 an, votre certificat de non-Pacs comporte les éléments suivants :

- Certificat de non-inscription au répertoire civil
- Certificat de non-inscription au répertoire civil annexe

Demande à adresser par courrier postal au service central d'état civil du ministère chargé des affaires étrangères.

- Pacte civil de solidarité (Pacs) (particuliers)

CONTACT

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)